Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 122 (1996)

Heft: 9

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

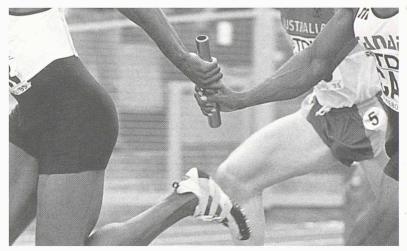
Sia

Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein Société suisse des ingénieurs et des architectes Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Passage du relais

Le 31 mars 1996, au dernier coup de minuit, j'ai passé à Eric Mosimann le témoin symbolisant la direction du secrétariat général de la SIA. C'est le lendemain matin qu'a eu lieu le passage effectif du relais, événement auquel nous avons tringué en fin de matinée.

Pourquoi cette image? D'une part, parce que l'athlétisme m'a toujours fasciné. Et, d'autre part, parce que cette image illustre parfaitement ce qui se passe actuellement au secrétariat général. Un relais 4 x 400 mètres est un véritable travail d'équipe. Tout comme le travail au secrétariat général. Et lors du passage du témoin, il s'agit d'exploiter au mieux l'énergie libérée par le coureur sortant afin d'optimiser le passage. Sur la photo, on ne voit qu'un extrait: témoin, bras, jambes et mains. Bien sûr, tout comme lors du passage du témoin, au moment du passage du relais au sein de notre secrétariat général, les têtes ont une importance non négligeable; mais ces têtes-là nous sont déjà familières; en effet, nous avons eu l'occasion de les voir récemment ici-même.



(Photo Keystone)

En quoi se distingue donc le passage du relais de la direction du secrétariat général de celui du témoin dans un relais 4 x 400 mètres? En tant que coureur sortant, je peux vous assurer que la piste n'a pas toujours été facile. Parfois, elle ressemblait plutôt à un steeple-chase avec haies et fossés, et parfois nous avons même cru disputer une épreuve de crosscountry nocturne. Mais malgré tous les efforts déployés, ce fut toujours captivant. Et lorsqu'en faisant de l'ordre, je feuillette les anciens dossiers, je m'aperçois que

tout n'est pas nouveau, et que certaines étapes et situations, tout comme dans un relais, se répètent souvent.

La situation est cependant différente pour le coureur qui se lance dans la course. Il ne connaît pas encore la piste, mais sait qu'elle va le mener au but vers lequel nous tendons tous.

Je te souhaite, cher Eric, beaucoup d'énergie pour la prochaine étape de l'histoire de notre société.

> Caspar Reinhart, ancien secrétaire général de la SIA

Le MP 95 accepté comme document de travail en consultation prolongée

En juillet 1995, plus de trois cents membres – issus pour la plupart de la section vaudoise – s'étaient opposés à l'approbation par le comité central du modèle de prestations 95. Conformément aux dispositions statutaires, ils avaient exigé que cet objet soit traité par l'assemblée des délégués, si bien que ceux-ci se sont réunis en assemblée extraordinaire le 8 mars dernier à Fribourg. Avant de parvenir à une acceptation unanime de ce document, les délégués venus en nombre ont assisté à une confrontation parfois très vive des deux courants d'opinion en présence.

Après l'introduction du président Gasser, le conseiller national genevois Peter Tschopp a situé les enjeux du débat dans une conférence intitulée «Les professions libérales dans un marché libéralisé ». Défendant le principe selon lequel il vaut mieux participer à une évolution en cours afin d'avoir prise sur elle, plutôt que de demeurer isolé pour être finalement obligé de se soumettre, il a plaidé pour l'adaptation aux règles du marché dans un discours clairement inspiré par les lois de l'économie d'entreprise. Selon l'orateur, ce n'est que grâce à ce credo que les Etats-Unis ont réussi à sortir de leur grave récession, alors qu'en Europe, après des années d'une croissance que l'on a pu croire éternelle, nous ne nous trouvons pas seulement confrontés à une récession, mais à une crise profonde. Or le conférencier considère comme irrémédiable et incontournable la totale ouverture des marchés, telle qu'elle a été systématiquement réclamée par les négociateurs de l'Uruguay-Round. Dans ce contexte, un acteur économique qui refuse d'adapter ses structures et campe sur des droits qui lui semblent imprescriptibles fait preuve de myopie. La concurrence qui nous est familière lorsqu'il s'agit de produits - et qui s'avère notamment bénéfique quand elle contribue à en abaisser le prix – n'épargnera pas le secteur des services. Qu'il soit trop élevé ou trop bas, un prix biaisé demeure un prix biaisé; de plus, la relation entre un mandant et son mandataire ne constitue pas une entente, mais procède toujours d'un conflit qui trouve sa résolution dans l'accord sur un prix. En vertu de ces principes et après avoir examiné le MP 95 en détail, l'intervenant ne peut donc que recommander aux délégués de la SIA d'accepter l'introduction à l'essai de ce document.

Membre du CC et président du groupe directeur pour le MP 95, Peter Wiedemann a exposé les trois nouveautés introduites par ce modèle: la description d'un mandat y est globale et non découpée entre les interventions de divers spécialistes; les coûts y renvoient à des prestations et non aux coûts de construction; enfin, l'ouvrage y est appréhendé dans toute sa durée de vie, soit de la décision de construire jusqu'à sa démolition ou réaffectation, et non limité à un projet et son exécution. Peter Wiedemann a ensuite expliqué comment l'introduction du modèle se poursuivrait dans des projets pilotes en cas d'adoption, et il a plaidé en faveur de celle-ci. C'est durant son exposé que les premiers hochements de tête et signes d'humeur ont pu être percus au fond de la salle. Jacques Audergon est ensuite intervenu pour présenter les changements précis amenés par le MP 95, ainsi que les expériences concrètes déjà acquises.

S'exprimant à la place de Rodolphe Luscher – empêché –, Roger Diener a alors développé les arguments des opposants dans un discours engagé et enlevé. Il a notamment informé l'assemblée de la position adoptée non seulement par la FAS, mais aussi par l'ensemble des écoles d'architecture suisses (dans toutes les ETS, ainsi qu'aux deux EPF) qui rejettent l'introduction du MP 95 avec une unanimité encore jamais vue à ce jour. L'orateur a expliqué les raisons de ce refus par l'absence de définition, dans ce modèle, du rôle spécifique de l'architecte. Ce dernier disparaît en effet parmi les collaborateurs à un projet, dont il n'est plus reconnu comme l'auteur. L'architecte étant ainsi réduit à un fournisseur de prestations rémunéré, ses apports culturels et éthiques propres ne seraient plus pris en compte. La FAS redoute en outre les problèmes qui se poseraient en matière de droit d'auteur, si l'on ne peut plus établir qui détient la propriété intellectuelle d'un projet, soit qui en est l'auteur. En point d'orque à son discours, l'affirmation de M. Diener selon laquelle il n'appartient pas à d'autres professionnels de déterminer ce qui fait l'architecte a déclenché force murmures.

Le vice-président de la SIA, Kurt Aellen, qui devait ensuite s'exprimer en faveur du nouveau modèle, s'est alors senti obligé de renoncer au message qu'il avait préparé pour commenter l'intervention de M. Diener, Saluant l'intérêt – depuis longtemps sollicité et enfin ouvertement manifesté des architectes, il s'est réjoui de ce qu'une base de discussion utile se trouve ainsi mise en place pour élaborer une version définitive du MP 95.

Placée sous la direction de Claudine Lorenz, architecte et membre du CC, la discussion plénière qui a ensuite été ouverte a d'abord tardé à s'amorcer. Comme le laissaient prévoir les applaudissements sélectifs qui avaient auparavant salué les différentes prises de position, les opinions étaient déjà faites. Toutefois, les interventions se sont rapidement multipliées après le refus de la motion d'ordre introduite par un délégué qui en appelait au vote immédiat. Les réactions ont alors pris un tour émotionnel et polémique, qui s'est exacerbé lorsque Ivo Frei, membre 129 de la section vaudoise, a commencé à donner lecture d'un texte que les délégués avaient trouvé à leur place dès le début de l'assemblée. Ce dernier intervenant ayant dû quitter la salle sous la montée des protestations, le ton des débats s'est encore durci. Roger Diener a donné voix à la menace de la FAS de rompre tout dialogue avec la SIA sur ce sujet en cas d'acceptation du MP 95, cette organisation considérant en effet comme inacceptable que l'on passe outre à sa position. C'est l'heureuse intervention d'un délégué genevois qui a permis de sortir de l'impasse et de calmer le jeu: il a proposé d'apporter une légère modification à l'intitulé du document litigieux pour le définir formellement comme un «document de travail en consultation prolongée » – ce qui correspond par ailleurs à une procédure éprouvée au sein de la SIA. Après que les implications de cette idée eurent été évaluées, un rapprochement s'est soudain dessiné de part et d'autre, les accusations de dérive totalitaire formulées à l'encontre du CC étant du coup désamorcées et les opposants assurés de participer à la formulation définitive du MP 95 ainsi qu'aux projet pilotes pour son application. Retardée de presque trois quarts d'heure, la procédure de vote a finalement débouché sur l'acceptation unanime (à une opposition près) du modèle de prestations 95, assorti de la réserve apportée à son intitulé, et ce, même si certaines mains ont montré quelque hésitation à se lever et que nombre de regards ont été échangés avant qu'elles ne se décident.

Dans le brouhaha général qui a suivi, l'adieu du secrétaire général Caspar Reinhart a failli tourner court; puis, le calme étant tout de même revenu dans la salle, l'assemblée toute entière s'est jointe aux applaudissements mérités qui lui ont été décernés.

Martin Grether

Vote général sur la modification de l'article 6 des statuts

Résultats

La fiduciaire chargée du dépouillement nous a communiqué le 28 mars 1996 les résultats suivants.

- Bulletins délivrés
 Pour assurer la validité du scrutin, il fallait, selon l'art. 33 des statuts, qu'au moins un tiers des membres renvoient leur bulletin, soit 3863
- Bulletins rentrés dans les délais
 En conséquence, le résultat du scrutin est valable et a force de décision de la Société
- Résultat
 Les bulletins rentrés répondent de la façon
 suivante à la question: « Approuvez-vous
 la décision de l'assemblée des délégués du
 17 novembre 1995 sur la modification de
 l'article 6 des statuts? »

	Nombre	% des voix rentrées	% des membres
Oui	2 811	50,19	24,26
Non	2 789	49,79	24,07
Nul ou blanc	1	0,02	0,01
Total	5 601	100,00	48,33

Ainsi, la décision de l'assemblée générale du 17 novembre 1995 concernant la révision de l'art 6 des statuts est confirmée.

> 28 mars 1996 Caspar Reinhart, secrétaire général

11 588

5 601

100%

48,33%

Message du Comité central

Madame, Monsieur, chers collègues,

Le Comité central se réjouit de la forte participation au vote général, qui confirme le vif intérêt des membres pour la politique suivie par la SIA ainsi que pour l'image de nos professions. Tout en se félicitant de voir la décision de l'assemblée des délégués confirmée par ce vote, le Comité central n'en est pas moins conscient de l'issue excessivement serrée du scrutin; en l'occurrence, le quart des membres qui a récusé les options prises par les organes directeurs de la Société constitue une importante minorité dont il conviendra de tenir compte.

Lors de sa retraite des 2 et 3 mai prochains, le Comité central dressera un bilan de la situation et définira les choix politiques à venir. Il est certain qu'un dialogue approfondi entre les diverses professions et les groupes d'intérêts en présence s'impose.

Hans-H. Gasser, président

Section genevoise

Candidatures

M. *Gérard Baron*, architecte, REG A en 1995 (Parrains: MM. Bernard Erbeia et Claude Morel)

M. Marcellin Barthassat, architecte REG A en 1994 (Parrains: MM. Jean-Marie Bondallaz et Patrick Devanthéry)

M^{me} Marie Schärlig, ingénieur civil diplômée EPFL en 1994 (Parrains: MM. Adalbert Fontana et Michel Savary)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures cidessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

SIA vaudoise

Rapport de gestion 1995

Cette année, l'impression (assurée par les soins de *IAS*) et la diffusion de ce rapport ont de toute évidence eu lieu sous une mauvaise étoile.

 Au § 2.1, le tableau de l'effectif des membres a été victime de deux fautes de frappe lors de modifications transmises en dernière minute; il va de soi que la section ne compte pas (encore) 4297 architectes, mais 429, et non 5767 ingénieurs

- civils, mais 576, de sorte que l'effectif total reste de 1340 membres au 31 décembre 1995.
- Ce rapport aurait normalement dû être encarté dans les exemplaires de IAS destinés aux membres de la SIA vaudoise. A cet effet, il fallait séparer leurs adresses de celles des autres abonnés. Il n'a malheureusement pas été possible au service informatique de la SIA, malgré tous ses efforts, d'effectuer ce tri dans les délais, d'où l'envoi séparé et retardé du rapport.

Tous les services et institutions concernés regrettent ces incidents et prient les membres vaudois de les excuser et les remercient de leur compréhension.